



*ARRETE MUNICIPAL n° 2016/007 du 1<sup>er</sup> août 2017*

*Occupation du domaine public pour  
l'organisation de la fête du village, du 9 au 11  
août 2017*

**Arrêté**

Le Maire de la commune de Cozzano,

Vu la loi N°82.73 de 82, portant droits et libertés de la commune,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses art. L 2212-1 à L 2212-14 et L 2213-24,

Vu l'arrêté préfectoral n°97-1820 du 30/12/1997 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu la demande formulée le 15/06/2017 par l'Association l'Agnonu, dans le cadre de l'organisation de la fête du village, d'occuper le domaine public pour l'organisation des festivités du 9 au 11 août 2017.

**Arrête**

**Art 1** – L'Association l'Agnonu est autorisée à occuper le domaine public lors de l'organisation de la fête du village du 9 août au 11 août 2017, afin d'organiser les festivités.

**Art 2** – L'Association l'Agnonu, devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la sécurité publique.

**Art 3** – Le Maire de la commune de Cozzano et le Commandant de Brigade de la gendarmerie de ZICAVO sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en mairie le 1<sup>er</sup> août 2017

Le Maire,  
JJ CICCOLINI

